



la fédération
des entreprises
d'insertion

Charte

des entreprises d'insertion

Nos valeurs

Nos fondamentaux

Nos engagements



Adoptée en Assemblée générale le 28 juin 2016

Notre conviction :
nul n'est à priori inemployable.
« Toute personne a droit au travail,
au libre choix de son travail,
à des conditions équitables
et satisfaisantes de travail. »

Déclaration universelle des droits
de l'homme - 1948 - Article 23



Equité



Audace

Osons, expérimentons,
bousculons les lignes,
soyons force de changement,
pour ouvrir le champ des
possibles.

Nos valeurs



Engagement

Entreprendre, développer,
fabriquer, accompagner,
former, sont notre engagement
quotidien.



Solidarité

Nous partageons pour grandir
ensemble et bâtir chaque jour
des territoires plus fertiles en
solidarités.



Exigence

Rigueur, savoir-faire,
transparence, respect,
sont nos marqueurs
pour améliorer sans cesse
la qualité de nos pratiques.



la fédération
des entreprises
d'insertion

Efficacité économique,
finalité sociale



Nos fondamentaux

Des entreprises à finalité sociale

Faciliter l'accès à l'emploi durable

- > L'exclusion n'est pas une fatalité : **la mise en mouvement par le travail** permet l'insertion durable et effective dans la société.
- > Les entreprises d'insertion sont **à la croisée de politiques publiques de l'emploi et de projets à finalité sociale** portés par des entrepreneurs.
- > Les entreprises d'insertion proposent **un travail salarié, un accompagnement et l'acquisition de compétences** aux demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires des minima sociaux, jeunes sans qualification, seniors, etc.
- > **Les pouvoirs publics participent au financement** de la mission des entreprises d'insertion au service des personnes et de la cohésion sociale.
- > **Les parcours d'insertion sont construits dans une logique de double intensité** : la mobilisation forte des salariés en parcours par leur intensité d'emploi et la mobilisation forte des entreprises par leur intensité d'accompagnement.

CERTIFICATION QUALITÉ

La qualité de la mission
d'insertion est reconnue
par la certification
AFAQ Ei/ETTi
délivrée par l'AFNOR.

Des entreprises à impact territorial

Créer des richesses solidaires

- > Les entreprises d'insertion portent **un projet de territoire inclusif** par des coopérations économiques et sociales innovantes.
- > Les entreprises d'insertion **créent de l'emploi non délocalisable** dans tous secteurs d'activités.
 - > **Le projet social repose sur l'activité économique** des entreprises d'insertion : leurs recettes proviennent essentiellement de leur chiffre d'affaires lié à la production et à la commercialisation de biens et de services.
 - > Les entreprises d'insertion **créent et redistribuent des richesses dans les territoires** : gain de pouvoir d'achat des salariés, revenus de remplacement, impôts et taxes, etc.
- > Le lien étroit avec les entreprises du territoire permet de **dynamiser l'activité économique des entreprises d'insertion et de construire des passerelles** favorisant l'accès à l'emploi durable des salariés à l'issue de leur parcours.

Les entreprises d'insertion

- > exercent leur mission d'insertion dans le cadre du conventionnement avec l'Etat et de l'agrément des salariés en parcours par Pôle emploi ;
- > garantissent la triple exclusivité d'activité, de moyens et de public, lorsqu'elles sont des entreprises de travail temporaire d'insertion ;
- > sont exemplaires dans le respect des règles fiscales, économiques et juridiques applicables aux TPE/PME ;
- > appliquent les conventions collectives étendues relevant de leurs activités économiques ;
- > respectent un écart raisonnable des rémunérations ;
- > ont recours uniquement, le cas échéant, aux contrats aidés du secteur marchand.

Nos engagements réciproques



la fédération
des entreprises
d'insertion

- > La fédération agit au service d'un **projet de société plus juste et plus inclusif** où chacun peut vivre dignement, où chacun contribue à la création de richesses économiques et sociales.
- > Les valeurs définies dans la charte, sont le **socle commun des engagements au sein de la fédération**.
- > Les membres s'engagent à **faire vivre la démocratie** au sein de la fédération pour permettre à chacun de contribuer aux réflexions et aux décisions.

L'engagement de l'adhérent

- > **Respecter la charte** et la porter pour promouvoir le modèle de l'entreprise d'insertion.
- > Etre **un ambassadeur** de la fédération auprès de ses partenaires.
- > Partager son expérience, son expertise et ses projets dans une **dynamique de construction collective**.
- > **S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de son projet social**, en s'appuyant notamment sur la certification AFAQ Ei/ETTi délivrée par l'AFNOR. L'adhérent s'engage à réaliser un diagnostic qualité dans les deux ans suivant son adhésion.
- > **Être à jour** de la cotisation fédérale.

L'entreprise adhérente

L'engagement de la fédération

- > **Fédérer et représenter** les entreprises d'insertion (Ei) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTi) à l'échelle européenne, nationale et territoriale.
- > Organiser une **vie fédérale dynamique et contributive** tant au niveau national que régional, en proximité avec les adhérents.
- > **Structurer une réflexion en continu** pour construire les modèles d'insertion de demain.
- > Déployer son action dans le cadre du **plan stratégique commun** et mettre en œuvre tous moyens pour favoriser la création, le développement et la professionnalisation des Ei/ETTi. La fédération s'engage à assurer un diagnostic qualité AFAQ Ei/ETTi pour chaque adhérent.
- > **Garantir la confidentialité** des données et informations transmises dans le cadre des Observatoires et enquêtes.

Le président de la fédération
des entreprises d'insertion
Kenny Bertonazzi

Chiffres clés des entreprises d'insertion



1 200 entreprises en France,
présentes sur tous les secteurs d'activités
*Economie circulaire, travail temporaire,
sous-traitance industrielle, bâtiment,
espaces verts, propreté, logistique, traiteur...*

65 000 salarié-e-s
dont 83% en parcours d'insertion



1 milliard d'euros
de chiffre d'affaires

Créée en 1988, la fédération des entreprises d'insertion représente les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion en France. Inscrites dans l'économie sociale et solidaire, elles portent un modèle économique à finalité sociale qui conjugue travail salarié, accompagnement et acquisition de compétences afin de favoriser l'accès à l'emploi durable des personnes en difficulté sociale et professionnelle. La fédération accompagne le développement de ces entreprises, mutualise leurs expériences et les représente auprès de l'Etat, des collectivités, des organisations professionnelles...



la fédération
des entreprises
d'insertion

Efficacité économique,
finalité sociale

La fédération des entreprises d'insertion 18-20 rue Claude Tillier - 75012 Paris
Tél. 01 53 27 34 80 - contact@lesentreprisesdinsertion.org

Retrouvez les coordonnées
de chaque fédération
régionale des entreprises
d'insertion sur le site
www.lesentreprisesdinsertion.org

